

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_031 : AVENANT N°5 À LA CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE
LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS
POLITIQUES DE LA VILLE

L'an deux mille vingt et un, le neuf février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 9 février 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés : Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO et monsieur Thierry MALLÉ

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Patrick BLAY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Fabienne MENARD (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Geneviève MARTY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 FÉVRIER 2021

**N° DEL2021_031 : AVENANT N°5 À LA CONVENTION LOCALE
D'UTILISATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES
(TFPB) DANS LES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE**

Pilote : Politique de la ville

Madame Naïma MARENGO, rapporteur,

Dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB signée par l'État, la Communauté d'Agglomération et l'Office Public de l'Habitat du Tarn en 2015, un avenant est signé annuellement afin d'actualiser les actions qui seront engagées dans l'année à venir.

L'abattement TFPB permet au bailleur social de financer des actions d'amélioration du cadre de vie des locataires dans les quartiers prioritaires en bénéficiant d'une exonération de 30 % pour les logements locatifs sociaux situés dans ces quartiers.

Conformément à la convention, l'actualisation annuelle du plan d'actions doit faire l'objet d'un avenant.

Par la présente délibération, je vous sou mets l'avenant N°5 proposant le plan d'actions pour 2021.

Les enjeux financiers d'abattement de la TFPB par quartiers concernés sont les suivants :

	Cantepau	Lapanouse Saint-Martin	Veyrières-Rayssac
Nb total de logements bénéficiant de l'abattement	1 095	548	700
Estimation du montant TFPB	244 000 €	136 380 €	191 760 €

Je vous demande d'approuver le plan d'actions pour l'année 2021 faisant l'objet de l'avenant N°5 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire du 30 juin 2015 relative à l'adoption du contrat de ville,

VU la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la convention d'utilisation de abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du 22 décembre 2015,

VU le projet d'avenant n°5 ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2021,

Madame Elisabeth CLAVERIE ne prenant pas part au vote,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
1 abstention(s)**

Monsieur Frédéric CABROLIER

APPROUVE l'avenant N°5 à la convention du 22 décembre 2015 d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville proposant le plan d'actions de l'année 2021.

AUTORISE madame la présidente à signer l'avenant N°5 et à remplir les formalités inhérentes au dossier.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 février 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL